



Atelier chorégraphique La Choréïa

Règlement intérieur

1. Un élève mineur doit être inscrit aux cours avec l'autorisation de ses parents ou tuteurs légaux.
2. L'inscription aux cours est prise pour l'année entière (de septembre à juin, à l'exception des congés scolaires). L'élève (ou son représentant légal) choisit - au moment de l'inscription et de manière définitive - les modalités de paiement : celles-ci sont affichées dans le studio de danse ou précisées dans le document remis au moment de l'inscription. En cas de désistement ou d'abandon aucun remboursement ne sera effectué.
3. En cas de force majeure, les professeurs assurent la continuité pédagogique par les moyens de l'enseignement à distance (messages électroniques, vidéos Youtube, vidéoconférence Zoom).
4. La ponctualité et l'assiduité des élèves sont indispensables pour permettre un suivi pédagogique efficace. En attendant leur cours, les élèves sont tenus de patienter en silence et de prendre soin des locaux (vestiaires, toilettes, etc.) mis à leur disposition.
5. L'accès aux parquets et aux tapis de scène n'est autorisé qu'en chaussons de danse.
6. Une tenue est imposée pour les cours de danse classique (justaucorps de couleur déterminée par les enseignants, collant chair et demi-pointes, chignon) et pour les cours de danse modern'jazz (justaucorps de couleur déterminée par les enseignants, collant noir sans pieds, chaussures de jazz blanches, cheveux attachés).
7. Les cours sont publics. Les parents, les accompagnateurs ou les visiteurs qui souhaitent y assister y sont aimablement conviés dans le respect et le silence nécessaires au travail des élèves.
8. Chaque élève doit être couvert par une assurance responsabilité civile en cas de dommages qu'il pourrait faire subir aux personnes et aux installations dans l'enceinte de l'établissement. La responsabilité des enseignants ne peut être engagée pour tous préjudices corporels ou matériels, causés ou subis, par toute personne (élèves, parents, accompagnateurs), tant au cours des leçons et des spectacles que des déplacements occasionnels.
9. Les enseignants déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets personnels.

Animations et spectacles

- Participation aux Journées du Patrimoine.
- Participation à des manifestations locales (forums des activités, reconstitutions historiques, Téléthon).
- Stages animés par des professeurs de notoriété internationale (Lucien Duthoit, Claude Ariel, Ahmed Hammadi, Yasmine Piletta, Juan Giuliano, Monique Arabian, Wayne Barbaste, Bruno Agati, Bruno Collinet).
- Choréïades - Rencontres de danse amateur de l'ouest au profit d'œuvres caritatives.
- Spectacles régionaux de l'Atelier Chorégraphique La Choréïa.
- Participation aux concours régionaux et nationaux : l'Atelier Chorégraphique La Choréïa a remporté - à l'unanimité du jury - le premier prix au Challenge Jazz Perspective en 2005.
- Grand gala annuel de danse.



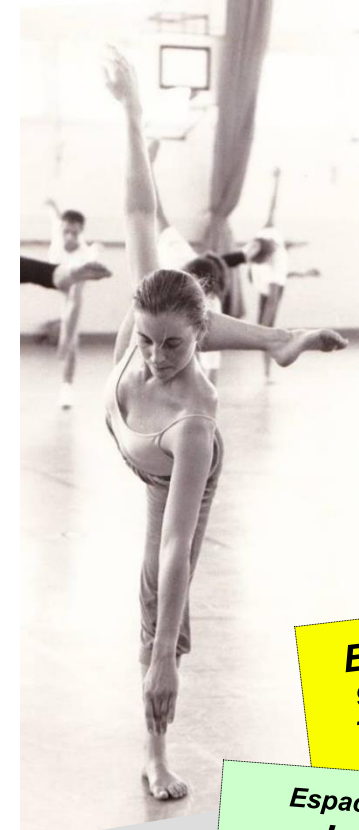
Danse classique



Danse modern' jazz

DANSE

COURS LE FORT



ÉVEIL LUDIQUE

CLASSIQUE

MODERN' JAZZ

STREET DANCE

DANSES EN COUPLE

DANSES EN LIGNE

Espace Danse
9, rue des Gravaux
72200 LA FLECHE

Espace culturel communal
La Castélorienne
92, avenue Jean Jaurès
CHÂTEAU-DU-LOIR
72500 MONTVAL-SUR-LOIR

Centre Culturel
René d'Anjou
49150 BAUGE-EN-ANJOU

06.87.30.45.79

02.41.89.24.05

www.je-danse.fr
contact@je-danse.fr

Marie-Michèle Le Fort

Eveil ludique et initiation

Danses en couple et en ligne



Marie-Michèle Le Fort a été formée par Véra Krylova à la Salle Pleyel (Paris). Elle a suivi les cours de l'école d'Isadora Duncan dont la personnalité exceptionnelle hante encore l'esprit de nombreux chorégraphes. Elle y a appris les principes de cette artiste inspirée qui prône la libre expression du corps et pour qui "la danse a pour but d'exprimer les sentiments les plus nobles et les plus profonds de l'âme humaine". Avec une imagination débordante, Marie-Michèle Le Fort stimule la spontanéité et la créativité des enfants afin de favoriser leur épanouissement. Elle a mis au point une pédagogie vivante et ludique qui a fait son succès auprès des plus jeunes dans les cours d'éveil et d'initiation à la danse classique. Elle anime également les cours de danses de salon et les cours de danses en ligne avec une méthode originale : elle enseigne toutes les danses standards, latines ou américaines, dans un esprit de détente avec l'assurance de progrès rapides, pour tous les âges, de sept à cent sept ans...



Solange Garreau Le Fort

Eveil ludique

Danse classique

Danse modern'jazz

Solange Garreau Le Fort a été élève à Paris de D. Franck et R. Franchetti (danse classique), de J. Russillo et P. Goss (danse moderne). A New-York, elle a suivi les cours des célèbres Studios Alvin Ailey. Médaille du Conservatoire National d'Angers, elle est titulaire de la première partie du Certificat d'Aptitude à l'enseignement de la danse classique dans les conservatoires régionaux et nationaux où elle a formé de jeunes élèves pendant plusieurs années. Ainsi peut-elle assurer la formation ou la préparation de ses élèves aux examens d'entrée des conservatoires ou de l'Opéra. Elle a également dispensé ses connaissances au Stage International de Bilbao (Espagne). Elle a été stagiaire dans la compagnie de danse contemporaine de J. Russillo (France) et a travaillé comme artiste dans les compagnies de jazz professionnelles de Marla Bingham (Etats-Unis) et de Tchekpo Dan Agbetou (Allemagne), dans la compagnie de danse contemporaine d'Olivier Bodin (France). Elle est formatrice à l'Institut National des arts du Music-hall dans le cadre du cursus préparatoire à l'E.A.T. (Épreuve d'Aptitude Technique, première étape dans la préparation au Diplôme d'État de professeur de danse) et dans le cadre du cursus de formation en alternance à la profession d'Artiste Danseur. Elle est également chorégraphe et animatrice de l'Atelier La Choréïa. Elle y poursuit l'exploration de toutes les musiques d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs. Elle montre un grand éclectisme dans ses goûts musicaux, chorégraphiant avec le même bonheur la musique baroque, le hip-hop et la musique de recherche contemporaine. Elle aime faire partager à ses élèves des moments de sensations fortes allant de l'exaltation enthousiaste dans la préparation des spectacles à l'ivresse des applaudissements, en passant par la joie teintée d'inquiétude dans les coulisses des théâtres.

Eveil ludique

Dans une atmosphère de jeu et de poésie, les jeunes enfants - qui ont naturellement le goût du rythme - développent leur perception de l'espace. La danse leur permet d'acquérir une plus grande maîtrise des mouvements. Elle développe aussi chez eux l'imagination et la créativité par des activités pleines de fantaisie et de bonne humeur.



Danse classique

La danse classique est une discipline sportive et artistique. Elle développe les qualités physiques telles que la force, la souplesse, l'équilibre et l'élégance : elle apporte les indispensables bases techniques nécessaires aux autres formes chorégraphiques. Au même titre que la peinture ou la musique, c'est aussi un art total qui permet l'expression profonde de la sensibilité : les ballets du répertoire classique en sont la preuve éblouissante !



Danse modern'jazz

La danse modern'jazz, c'est la danse "moderne" au sens large du terme. Elle échappe aux règles traditionnelles et laisse libre cours à l'invention chorégraphique. Elle libère le mouvement sur des rythmes d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs. Ce n'est pas une vaine gesticulation, mais un mode d'expression vif et spontané de la sensibilité personnelle.



Street Dance

Le street dance, littéralement *danse de rue*, est un ensemble de danses venues des quartiers des grandes villes américaines. En France, le *new style*, se pratique sur des musiques hip-hop très rythmées comportant beaucoup de basses.



Danses en couple

Les danses en couple sont aussi appelées danses de salon : standard (valse viennoise, valse lente, tango, fox trot, slow-fox, quick step), latines (rumba, samba, cha-cha, paso doble) ou swing américaines (rock, bebop, boogie-woogie, charleston). Une méthode originale pour apprendre en quelques mois les danses qui vous permettront de vous illustrer dans les soirées. Après quelques heures seulement vous saurez l'essentiel des pas grâce à une formation accélérée et variée.



Danses en ligne

Les danses en ligne individuelles se pratiquent en groupe : country, madison, twist, salsa...



Conditions d'inscription

- Inscriptions lors des permanences de rentrée puis aux heures de cours habituelles.

- Les cours de danse sont ouverts à tous, à partir de 4 ans, dans la limite des places disponibles.

- **Frais d'inscription annuels :** indiqués sur le feuillet joint.

- L'élève ne doit souffrir d'aucune maladie ou d'aucun problème physique incompatibles avec une activité sportive intense (certificat médical obligatoire).

- **L'inscription aux cours est prise pour l'année entière** (de septembre à juin, à l'exception des congés scolaires)¹.

- L'élève (ou son représentant légal) choisit - au moment de l'inscription et de manière définitive - les **modalités de paiement** :

→ **Règlement à l'année** : règlement intégral du forfait annuel à l'inscription.

- Des facilités de paiement sont proposées pour le forfait annuel et le montant à régler peut être divisé en 3 périodes ou 10 mensualités.

- Les cours non pris ne seront pas remboursés, mais pourront être remplacés à une date ultérieure dans l'une ou l'autre discipline. **En cas de désistement ou d'abandon aucun remboursement ne sera effectué.**

→ **Règlement au cours** : le prix unitaire du cours est indiqué sur le feuillet joint.

- L'inscription à l'Atelier Chorégraphique La Choréïa est gratuite, mais elle engage les danseurs à participer à toutes les répétitions et à tous les spectacles.

.....
¹ Les cours de danse suivent le rythme d'activité des établissements d'enseignement primaire et secondaire. En conséquence, les cours de danse ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires de la zone B (Académie de Nantes) à l'exception des cours de danses en couple.

La durée des cours est calculée en fonction des capacités de concentration des élèves et de leurs aptitudes physiques : 45 minutes pour les enfants des cours d'éveil et d'initiation, 1 heure 30 pour les élèves des cours avancés.

Tarif 2020 / 2021

des cours de danse applicable à partir du 14 septembre 2020 et valables jusqu'au 30 juin 2021.

- **Reprise des cours dans la semaine du 14/09/2020**

- Modalités de paiement détaillées dans le dépliant.

- **Frais d'inscription annuels :
13 € / personne ou 26 € / foyer**

- **L'inscription aux cours est prise pour l'année entière** (de septembre à juin, à l'exception des congés scolaires) : le règlement intégral du forfait annuel se fait à l'inscription. En cas de désistement ou d'abandon aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de force majeure, les professeurs assurent la continuité pédagogique par les moyens de l'enseignement à distance (messages électroniques, vidéos Youtube, vidéoconférence Zoom).

- **Tarif¹ des cours :**

1 enfant / 1 cours	270 €
1 enfant / 2 cours	400 € au lieu de 540 €
1 enfant / 3 cours	510 € au lieu de 810 €
2 enfants / 2 cours	490 € au lieu de 540 €
2 enfants / 3 cours	570 € au lieu de 810 €
Forfait famille	680 € au lieu de 1080 €

Horaires des cours

Éveil et initiation	mardi	17 h 15 - 18 h 00
Découverte	jeudi	17 h 30 - 18 h 30
Classique 1 débutant	mardi	18 h 00 - 19 h 00
Classique 2 moyen	mardi	19 h 00 - 20 h 00
Modern' jazz	mardi	20 h 00 - 21 h 00

**Street dance,
danses de salon et danses en ligne**
renseignements par téléphone

¹ Le prix unitaire du cours collectif est de 15 €.

Centre culturel
René d'Anjou
49150 BAUGE
Cours de danse
02.41.89.24.05
06.87.30.45.79
www.je-danse.fr
contact@je-danse.fr



COURS DE DANSE LE FORT GARREAU

- INSCRIPTION
 RÉ-INSCRIPTION

NOM : _____

Prénom(s) et dates(s) de naissance :

Téléphone : _____

e-mail : _____

Adresse : _____

Profession des parents : _____

Je déclare avoir pris connaissance :

- **du forfait annuel** à régler d'un montant de _____ €
- **du règlement intérieur** dont un exemplaire m'a été remis et en accepter les conditions.

*J'autorise le Cours Le Fort à publier (sur le site Internet www.je-danse.fr et dans la presse locale) des **photographies de ballets** où figure mon enfant ou moi-même : **oui** **non***

Date et signature
précédées de la mention "Lu et approuvé"

Pour les nouveaux élèves ! Comment avez-vous connu le cours de danse ?

J'ai connu le cours de danse par...

ÉCOLE DE DANSE - Protocole sanitaire d'accueil des élèves

REPRISE D'ACTIVITÉ

- Reprise d'activité conformément au décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire (NOR: SSAZ2018127D Version consolidée au 30 août 2020)
- Date de reprise de l'activité : à partir du lundi 14 septembre 2020

COORDONNÉES

Centre Culturel René d'Anjou
Salle Béjart
49150 BAUGÉ-EN-ANJOU

Professeur 1 :
Marie-Michèle Le Fort
02 43 94 14 93
mariemichel.lefort@gmail.com

Professeur 2 :
Solange Garreau Le Fort
02 41 89 24 05
solange.garreau@me.com

PROTOCOLE

1. Accueil des élèves

- Les cours sont maintenus aux jours et horaires habituels.
- Le parent qui accompagne l'enfant doit porter un masque et respecter les mesures de distanciation.
- L'élève doit porter un masque à l'arrivée : il doit saluer à distance sans serrer la main ni embrasser.
- L'élève doit arriver dans la tenue appropriée (maillot, collant, chaussons) sans avoir besoin de se changer (pas de vestiaire).
- Nous avons à disposition du gel hydro-alcoolique et nous obligerons chaque élève à se désinfecter les mains.
- Les gestes-barrières seront rappelés oralement aux élèves.
- L'élève n'enlève son masque qu'au début de l'activité et une fois qu'il est en mesure de respecter la distanciation.
- Si nous identifions un élève qui présente des symptômes (toux, douleurs, fièvre), nous l'inviterons à s'isoler et nous appellerons un parent ou son représentant légal.
- Nous disposons des coordonnées des élèves et nous nous engageons à les communiquer aux services sanitaires qui en feraient la demande dans un but de recherche épidémiologique.

2. Organisation des lieux et du matériel

- Il n'y a pas de vestiaires.

- Les toilettes sont accessibles sous certaines conditions : les plus jeunes (de 4 à 10 ans) doivent être accompagnés d'un parent chargé de désinfecter les lieux (poignées, verrous, robinets, commande de chasse d'eau, interrupteurs). Les plus de 11 ans se déplaçant seuls ont la même responsabilité.
- Nous utiliserons des produits virucides et des lingettes désinfectantes après utilisation du matériel.
- Chaque élève apporte sa bouteille d'eau personnalisée. L'échange et le partage d'effets personnels (serviette, vêtements) sont proscrits.

3. Pendant l'activité

- Les élèves sont invités à enlever leur masque (s'ils le souhaitent) au début du cours : le port du masque n'est pas obligatoire lors de la pratique des activités physiques.
- Le professeur respecte les règles de distanciation physique : le port du masque ne lui est alors pas imposé.
- Les élèves se tiennent à une distance de 1 mètre les uns des autres.
- Les gestes-barrières sont rappelés oralement aux élèves en début de cours et tout au long de la séance quand cela est nécessaire.

Consentement des usagers, parents ou représentants légaux

Je, soussigné(e) _____,

usager majeur,

parent ou représentant légal de l'enfant _____,

m'engage à respecter le protocole sanitaire ci-dessus et à mettre toute mesure en œuvre pour réduire tout risque de propagation du virus et dégage les professeurs, Madame Marie-Michèle Le Fort et Solange Garreau Le Fort, de toutes responsabilités en cas d'éventuelle contamination qui surviendrait lors de la reprise d'activité malgré l'application des mesures proposées.

Date et signature